



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SMOOTH VANILLA

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 17.08.2020

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit SMOOTH VANILLA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis	Description: Parfums, fragrances Code: PC28
Groupe de produits	Fragrances
Utilisation de la substance/ préparation	Désodorisant
Utilisation principale prévue	PC-TEC-6 Fragrances
Utilisations secondaires	PC-AIR-7 Candles - scented and unscented
Mises en garde relatives à l'utilisation	Aucune contre-indication n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Utilisateur en aval**

Nom de société	Paraffinhuset A/S
Adresse postale	Orevej 211
Code postal	4760
Ville	Vordingborg
Pays	Danemark
Numéro de téléphone	+ 45 55 34 05 05
E-mail	stine@paraffinhuset.dk
Site Internet	www.paraffinhuset.dk
Entreprise n°	37290505
Nom de l'interlocuteur	Stine Beck Petersen, Managing Director

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone: + 45 55 34 05 05

Description: Numéro d'urgence interne, du lundi au jeudi de 8 h à 17 h, le vendredi de 8 h à 16 h

Numéro de téléphone: +33 1 40 05 48 48

Description: Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (ouvert 24h / 24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la
Règlementation (CE) n° 1272/
2008 [CLP / GHS]

Skin Sens. 1; H317; Méthode de calcul.

Eye Irrit. 2; H319; Méthode de calcul.

En conformité avec le n° ATP

CLP13-2018/1480

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Composition sur l'étiquette

L'alcool benzylique, Cumarin

Mentions d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une entreprise d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

PBT / vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Type de composition

Mélange

Type de formulation

OL Liquide diluable dans l'huile

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
L'alcool benzylique	N° CAS: 100-51-6 N° CE: 202-859-9	Acute Tox. 4; H302; En fonction des données	≥ 10 < 20 % poids/poids	1

	N° index: 603-057-00-5	d'essai.		
	N° d'enregistrement	Acute Tox. 4; H332; En		
	REACH:	fonction des données		
	01-2119492630-38-XXXX	d'essai.		
		Eye Irrit. 2; H319; En		
		fonction des données		
		d'essai.		
Cumarin	N° CAS: 91-64-5	Acute Tox. 4; H302; En	≥ 5 < 10 % poids/poids	1
	N° CE: 202-086-7	fonction des données		
	N° d'enregistrement	d'essai.		
	REACH:	Skin Sens. 1B; H317;		
	01-2119943756-26-XXXX	En fonction des		
		données d'essai.		
		Aquatic Chronic 3;		
		H412; En fonction des		
		données d'essai.		
Vanilline	N° CAS: 121-33-5	Eye Irrit. 2; H319; En	≥ 1 < 5 % poids/poids	1
	N° CE: 204-465-2	fonction des données		
	N° d'enregistrement	d'essai.		
	REACH:			
	01-2119516040-60-XXXX			
Anisaldéhyde	N° CAS: 123-11-5	Aquatic Chronic 3;	≥ 1 < 2,5 % poids/poids	1
	N° CE: 204-602-6	H412; En fonction des		
	N° d'enregistrement	données d'essai.		
	REACH:			
	01-2119977101-43-XXXX			

¹Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

Description du mélange

Mélange liquide

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

Obtenez un traitement médical pour les plaintes et les symptômes. S'il existe un risque de perte de conscience, préparez la victime au transport dans une position latérale stable.

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Bei Beschwerden und Symptomen für ärztliche Behandlung sorgen. Obtenez un traitement médical pour les plaintes et les symptômes.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et soigneusement les yeux avec les paupières ouvertes sous l'eau courante pendant 15 minutes. Protégez l'oeil indemne. Planifiez un traitement ophtalmique pour les maux et les symptômes.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez un

traitement médical pour les plaintes et les symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets généraux	voir section 11.1
Symptômes et effets aigus	CONTACT CUTANÉ: Irritation et rougeur potentielles dans la zone de contact. CONTACT AVEC LES YEUX: Peut provoquer une irritation et des rougeurs. Peut provoquer des déchirures excessives. INGESTION: douleur et rougeur possibles dans la bouche et la gorge. INHALATION: L'exposition peut provoquer une toux ou une respiration sifflante.
Symptômes et effets différés	Des effets différés sont à prévoir après une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical	Décontamination, traitement symptomatique.
--------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Extinguishing measures to suit local situation and surroundings. Dioxyde de carbone (CO ₂). Poudre. Mousse résistante à l'alcool.
Moyen d'extinction inapproprié	Jet d'eau complet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Des produits de décomposition dangereux peuvent être libérés à des températures élevées.
----------------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact avec les yeux ou la peau.
--	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour éviter les fuites, placez les récipients qui fuient de manière à ce que la fuite soit au-dessus.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Évitez les déversements.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Décontamination	Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller
-----------------	--

et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions

voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle et la section 13 pour l'élimination des déchets

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Éviter la formation de brume/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.

Conditions de conservation sécurisée

Température de stockage

Valeur: 10 - 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

voir section 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
L'alcool benzylique	N° CAS: 100-51-6	Pays d'origine: Allemagne Type de valeurs limite: AGW Valeur limite (8 h) : 22 mg/m ³ Valeur limite (court terme) Valeur: 44 mg/m ³ Valeur limite (court terme) Période d'évaluation: 15 minutes Lettre de limite d'exposition Lettre de code: AGW - valeur à court terme AGW - valeur à long terme Lettre de limite d'exposition Description de la lettre: Limite d'exposition professionnelle - moyenne sur 15 minutes Limite d'exposition	

professionnelle - une
moyenne de 8 heures /
durée du quart
Source: Règlement
technique pour les
substances dangereuses
(TRGS) 900 Comité pour
les substances
dangereuses (AGS) /
Allemagne

DNEL / PNEC

Composant

L'alcool benzylique

DNEL

Groupe: Industriel

Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)

Valeur: 22 mg/m³

Groupe: Industriel

Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique)

Valeur: 110 mg/m³

Groupe: Industriel

Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)

Valeur: 8 mg/kg bw/day

Groupe: Industriel

Voie d'exposition: Aigu par voie cutanée (systémique)

Valeur: 40 mg/kg bw/day

Groupe: Consommateur

Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)

Valeur: 5,4 mg/m³

Groupe: Consommateur

Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique)

Valeur: 27 mg/m³

Groupe: Consommateur

Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)

Valeur: 4 mg/kg bw/day

Groupe: Consommateur

Voie d'exposition: Aigu par voie cutanée (systémique)

Valeur: 20 mg/kg bw/day

Groupe: Consommateur

Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique)

Valeur: 4 mg/m³

Groupe: Consommateur

Voie d'exposition: Aigu par voie orale (systémique)

Valeur: 20 mg/kg bw/day

PNEC

Voie d'exposition: Eau douce

Valeur: 1 mg/l

	Voie d'exposition: Eau de mer Valeur: 0,1 mg/l
	Voie d'exposition: Station d'épuration des eaux usées STP Valeur: 39 mg/l
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce Valeur: 5,27
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau de mer Valeur: 0,527 mg/l
	Voie d'exposition: le sol Valeur: 0,456 mg/kg dw
Composant	Cumarin
DNEL	Groupe: Industriel Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 6,78 mg/m ³ Groupe: Industriel Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique) Valeur: 0,79 mg/kg bw/day Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 1,69 mg/m ³ Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique) Valeur: 0,39 mg/m ³ Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique) Valeur: 0,39 mg/kg bw/day
PNEC	Voie d'exposition: Eau douce Valeur: 19 µg/l Voie d'exposition: Eau de mer Valeur: 0,19 µg/l Voie d'exposition: Station d'épuration des eaux usées STP Valeur: 6,4 mg/l Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce Valeur: 0,15 mg/kg dw Voie d'exposition: Sédiments d'eau de mer Valeur: 0,015 mg/kg dw Voie d'exposition: le sol Valeur: 0,018 mg/kg dw
Composant	Vanilline
PNEC	Voie d'exposition: Eau douce Valeur: 0,118 mg/l

Composant

Voie d'exposition: Eau de mer**Valeur:** 0,012 mg/l**Voie d'exposition:** Station d'épuration des eaux usées STP**Valeur:** 10 mg/l**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau de mer**Valeur:** 58,22 mg/l**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau de mer**Valeur:** 5,822 mg/l**Voie d'exposition:** le sol**Valeur:** 11,54 mg/l

DNEL

Groupe: Industriel**Voie d'exposition:** Long terme par inhalation (systémique)**Valeur:** 5,88 mg/m³**Groupe:** Industriel**Voie d'exposition:** Long terme par voie cutanée (systémique)**Valeur:** 3,33 mg/kg bw/day**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Long terme par inhalation (systémique)**Valeur:** 1,74 mg/m³**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Long terme par voie cutanée (systémique)**Valeur:** 2 mg/kg bw/day**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Long terme par voie orale (systémique)**Valeur:** 1 mg/kg bw/day

PNEC

Voie d'exposition: Eau douce**Valeur:** 13 µg/l**Voie d'exposition:** Eau de mer**Valeur:** 1,3 µg/l**Voie d'exposition:** Station d'épuration des eaux usées STP**Valeur:** 8,5 mg/l**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau douce**Valeur:** 0,06 mg/kg dw**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau de mer**Valeur:** 0,006 mg/kg dw**Voie d'exposition:** le sol**Valeur:** 0,004 mg/kg dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Signalisation de sécurité



Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN 166

Mesures supplémentaires pour la protection des yeux

Fournir un lavage des yeux.

Protection des mains

Types de gants appropriés

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. EN 374

Matériaux appropriés

Les gants les plus appropriés sont ceux de caoutchouc de butyle, mais le liquide peut les pénétrer. Par conséquent, changer de gants souvent.

Temps de protection

Valeur: ≤ 120 minute(s)
Commentaires: Avec contact complet

Épaisseur des matériaux des gants

Valeur: 0,4 mm

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés

Utilisez des vêtements de protection résistants aux solvants.

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à

En général, aucune protection respiratoire n'est requise. En cas de risque de formation d'aérosols, portez un masque complet avec un filtre à particules.

Tâches requérant le port d'un appareil de protection respiratoire

Urgences

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme

Liquide

État physique	Légèrement visqueux.
Couleur	Jaune clair à jaune.
Intensité de la couleur	Clair.
Odeur	Floral. Comme la nourriture.
pH	Commentaires: Pas pertinent.
Point / intervalle de fusion	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Point de congélation	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Point d'ébullition	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Point d'éclair	Valeur: 111 °C
Taux d'évaporation	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Inflammabilité (solide, gaz)	Données insuffisantes.
Limite d'explosibilité inférieure avec unité de mesure	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Limite d'explosibilité supérieure avec unité de mesure	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Limite d'explosivité	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Pression de vapeur	Valeur: 0,6289 hPa Méthode: Calcul (99,9%) Température: 20 °C Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Densité de vapeur	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Densité	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Densité	Valeur: 918,34 kg/m³ Température: 20 °C Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Densité volumique	Raison de dispense de données: Ne peut pas être déterminé.
Solubilité	Moyen: Eau Commentaires: Non soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Combustion spontanée	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Température de décomposition	Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Viscosité	Commentaires: légèrement visqueux Raison de dispense de données: Aucune donnée.
Propriétés explosives	Pas explosif.
Propriétés oxydantes	Aucune propriété oxydante.

9.2. Autres informations

Autres propriétés physiques et chimiques

Commentaires	Aucunes informations notées.
--------------	------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
------------	--------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
-----------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la chaleur.
---------------------	--------------------

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides et bases forts, agents oxydants et réducteurs puissants.
-------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, produits de décomposition organiques.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	L'alcool benzylique
Toxicité aigüe	Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Valeur: 1230 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation. (brouillards) Méthode: OECD 403 Durée: 4 heure(s) Valeur: > 4178 mg/m³ Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Méthode: EPA OTS 798.1100 Durée: 24 heure(s) Valeur: > 2000 mg/kg bw /d Espèces d'animaux de laboratoire: Lapin
Composant	Cumarin
Toxicité aigüe	Effet testé: LD50

	Voie d'exposition: Oral Valeur: 520 mg/kg bw /d Espèces d'animaux de laboratoire: Rat
Composant	Vanilline
Toxicité aigüe	Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Méthode: EU B.1 Valeur: 3925 mg/kg bw /d Espèces d'animaux de laboratoire: Souris Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Durée: 4 heure(s) Valeur: > 41,7 mg/m ³ Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Méthode: OECD 403 Valeur: > 5100 mg/kg bw /d Espèces d'animaux de laboratoire: Lapin
Composant	Anisaldéhyde
Toxicité aigüe	Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Méthode: OECD 401 Valeur: 3210 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Durée: 7 heure(s) Valeur: 0,32 mg/l Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Valeur: > 5000 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Lapin

Autres informations concernant les risques de santé

Évaluation de la toxicité aigüe, classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicocinétique	Aucunes informations notées.
Corrosion / irritation cutanée, autres informations	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Dommages/irritations oculaires, autres informations	Classé comme irritant pour les yeux.
Évaluation de la sensibilisation cutanée, classification	Peut provoquer une allergie cutanée.
Généralités	Des effets sont à prévoir après une exposition prolongée.

Inhalation	L'exposition peut provoquer une toux ou une respiration sifflante.
Contact avec la peau	Irritation et rougeur potentielles dans la zone de contact.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation et des rougeurs. Peut provoquer des déchirures excessives.
Ingestion	Douleur et rougeur possibles dans la bouche et la gorge.
Sensibilisation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité, autres informations	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation des dangers d'aspiration, classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	L'alcool benzylique
Toxicité aquatique, poissons	Type de toxicité: Aigu Valeur: 460 mg/l Effect dose concentration : LC50 Durée d'exposition: 96 heure(s) Espèces: Pimephales promelas Méthode: EPA OPP 72-1
Composant	Cumarin
Toxicité aquatique, poissons	Type de toxicité: Aigu Valeur: 2,94 mg/l Effect dose concentration : LC50 Durée d'exposition: 96 heure(s) Méthode: QSAR Calculation
Composant	Vanilline
Toxicité aquatique, poissons	Type de toxicité: Aigu Valeur: 57 mg/l Effect dose concentration : LC50 Durée d'exposition: 96 heure(s) Espèces: Pimephales promelas

	Méthode: OECD 203
Composant	Anisaldéhyde
Toxicité aquatique, poissons	Type de toxicité: Aigu Valeur: 148,32 mg/l Effect dose concentration : LC50 Durée d'exposition: 96 heure(s) Espèces: Leuciscus idus Méthode: DIN 38 412, part L15
Composant	L'alcool benzylique
Toxicité aquatique, algues	Type de toxicité: Aigu Valeur: 770 mg/l Effect dose concentration : IC50 Durée d'exposition: 72 heure(s) Espèces: Pseudokirchnerella subcapitata Méthode: OECD 201
Composant	Cumarin
Toxicité aquatique, algues	Type de toxicité: Aigu Valeur: 1,452 mg/l Effect dose concentration : IC50 Durée d'exposition: 96 heure(s) Méthode: QSAR Calculation
Composant	Vanilline
Toxicité aquatique, algues	Type de toxicité: Aigu Valeur: 120 mg/l Effect dose concentration : IC50 Durée d'exposition: 72 heure(s) Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata Méthode: OECD 201
Composant	Anisaldéhyde
Toxicité aquatique, algues	Type de toxicité: Aigu Valeur: 61 mg/l Effect dose concentration : IC50 Durée d'exposition: 72 heure(s) Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata Méthode: OECD 201
Composant	L'alcool benzylique
Toxicité aquatique, crustacés	Type de toxicité: Aigu Valeur: 230 mg/l Effect dose concentration : EC50 Durée d'exposition: 24 heure(s) Espèces: Daphnia magna Méthode: DIN 38412, Teil 11
Composant	Cumarin
Toxicité aquatique, crustacés	Type de toxicité: Aigu Valeur: 24,5 mg/l Effect dose concentration : EC50 Espèces: Invertébrés d'eau douce

	Type de toxicité: Aigu Valeur: 0,012 mg/l Effect dose concentration : EC50 Espèces: Invertébrés marins
Composant	Vanilline
Toxicité aquatique, crustacés	Type de toxicité: Aigu Valeur: 39,79 mg/l Effect dose concentration : EC50 Durée d'exposition: 48 heure(s) Espèces: Daphnia magna Méthode: OECD 202
Composant	Anisaldéhyde
Toxicité aquatique, crustacés	Type de toxicité: Aigu Valeur: 82,8 mg/l Effect dose concentration : EC50 Durée d'exposition: 48 heure(s) Espèces: Daphnia magna Méthode: EU C.2
Écotoxicité	Ce produit contient une substance qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité	facilement biodégradable
Consommation chimique d'oxygène (COD)	Commentaires: Aucunes informations notées.
Consommation biologique d'oxygène (BOD)	Commentaires: Aucunes informations notées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, commentaires	Les composants du produit ne sont pas bioaccumulables.
-------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Ce produit contient des substances qui sont absorbées par des matériaux sous forme de particules et qui sont retenues dans les milieux terrestres.
----------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.
------------------------------------	--

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel d'appauvrissement de l'ozone (PAO)	Commentaires: Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone inconnu.
Potentiel de création d'ozone photochimique (PCOP)	Commentaires: Potentiel inconnu de formation d'ozone.

Potentiel de réchauffement de la planète (PRP)

Commentaires: Effet de serre mondial inconnu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique

Vérifiez les options de recyclage. Emballez, scellez, étiquetez et éliminez les résidus et les déchets ainsi que les conteneurs incomplètement vidés du produit conformément aux réglementations nationales et régionales en vigueur. Utilisez les numéros de clé du catalogue européen des déchets (CEE) dans l'UE conformément à la décision 2000/532 / CE. Il est de la responsabilité du producteur de déchets d'attribuer les déchets aux numéros de code de déchets EAV en fonction de l'industrie et du processus.

Méthodes d'élimination appropriées de l'emballage contaminé

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Code de déchets CED

Code de déchets CED: 160305 déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses
Classé déchet dangereux: Oui

Conditionnement EWL

Code de déchets CED: 150106 emballages en mélange
Classé déchet dangereux: Oui

l'UE Règlements

Décision 2000/532 / CE du 3 mai 2000 sur une liste de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandises dangereuses

Non

14.1. Numéro ONU

Commentaires

Pas pertinent.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires

Pas pertinent.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires

Pas pertinent.

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires

Pas pertinent.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Pas pertinent.

IMDG

Pas pertinent.

ICAO/IATA

Pas pertinent.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	voir section 7
---	----------------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Type d'expédition requis	Pas pertinent.
Pollution category	Pas pertinent.

ADR/RID Autres informations

Quantité limitée	Pas pertinent.
------------------	----------------

ADN Autres informations

Dispositions spéciales	Pas pertinent.
------------------------	----------------

IMDG Autres informations

Quantité limitée	Pas pertinent.
------------------	----------------

ICAO/IATA Autres informations

Autre transport, général	Pas pertinent.
--------------------------	----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive CEE	Règlement (CE) n ° 1907/2006 et règlement (UE) 2015/830; Règlement (CE) n ° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.
Législation et réglementation	Ordonnance n°2001-173 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Loi sur les produits dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3), dernière modification 2015-02-11. Décret No. 97-106 du 3 février 1997 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosols. Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. Décret no 2006-623 du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
Évaluation de sécurité chimique	Aucunes informations notées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H302 Nocif en cas d'ingestion. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

Abréviations et acronymes utilisés	ACGIH: U.S. American Conference of Governmental Industrial Hygienists / Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ADR: Accord Européen sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Route ATP: Adoption to technical progress / Adoption au progrès technique CAS: Chemical Abstracts Service, section of the American Chemical Society (ACS) / Chemical Abstracts Service, section de l'American Chemical Society CLP: Classification, labelling and packaging of substances and mixtures / Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges DPD: Directive 1999/45/EC (Dangerous Preparations Directive) / Directive sur les préparations dangereuses DSD: Directive 67/548/EEC (Dangerous Substances Directive) / Directive sur les substances dangereuses EC50: Association du transport aérien international ECHA: Effect Concentration, mean / Concentration d'effet, moyenne EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances / Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS: European List of New Commercial Chemical Substances / Liste européenne des nouveaux produits chimiques commerciaux GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals / Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA: International Air Transport Association / Association du transport aérien international IC50: Inhibition Concentration, mean / Concentration d'inhibition, Moyenne ICAO: International Civil Aviation Organization / Organisation de l'aviation civile internationale IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods / Code maritime international des marchandises dangereuses IMO: International Maritime Organization / Organisation maritime internationale LC50: Letal Concentration, mean / Concentration létale, Moyenne LD50: Letal Dose, mean / Dose létale, Moyenne LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration / Concentration d'effet indésirable la plus basse observée LOAEL: Lowest observed adverse effect level / Niveau d'effet indésirable observé le plus bas NOAEL: No observed adverse effect level / Aucun niveau d'effet indésirable observe NIOSH: U.S. National Institute for Occupational Safety and Health / Institut national américain pour la sécurité et la santé au travail
------------------------------------	---

	OSHA: U.S. Occupational Safety and Health Administration / Administration américaine de la sécurité et de la santé au travail PBT: Persistent, bio-accumulative and toxic / Persistant, bioaccumulable et toxique REACH: Regulation on the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals RID: Règlement International Concernant le Transport des Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer vPvB: Very persistent and very bio-accumulative / Très persistant et très bio-accumulatif
Version	1
Commentaires	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent aux connaissances au moment de la création. Ces informations sont destinées à inclure des directives pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans la fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Cependant, les informations ne représentent pas les propriétés garanties du produit et ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est mélangé, mélangé ou traité avec d'autres matériaux, les informations de cette fiche de données de sécurité, sauf indication contraire expresse, ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi fabriqué.